

Belgique

Le PIB réel devrait croître de 1.3% en 2024 et 1.4 % en 2025. La faiblesse du commerce mondial en 2024 et les taux d'intérêt élevés devraient peser sur l'investissement et les exportations nettes. L'effet de l'indexation automatique des salaires sur la consommation des ménages commencera à se dissiper et la croissance de l'emploi ralentira. L'investissement devrait se redresser en 2025 à mesure du redressement de la demande extérieure, du recul de l'inflation et d'une détente des conditions de financement, ce qui stimulera l'activité domestique. En 2024, l'inflation globale devrait augmenter pour s'élever à 3.6 %, avant de revenir à 1.9 % en 2025, les ressources économiques inutilisées réduisant les tensions sous-jacentes.

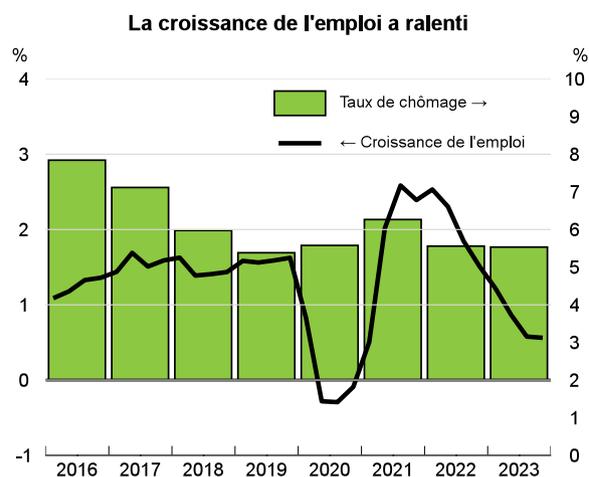
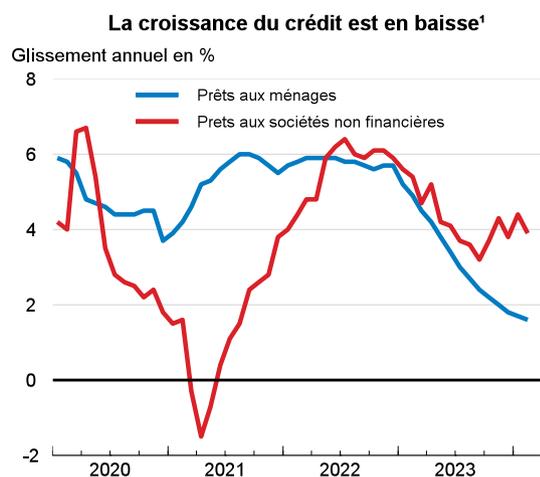
Le déficit budgétaire devrait se creuser en 2024 mais un assainissement modéré est attendu en 2025, tandis que le nouveau gouvernement s'attaque à la charge élevée de la dette et que les nouvelles règles budgétaires de l'UE entrent en vigueur. Un plan d'assainissement coordonné à moyen terme entre toutes les entités fédérées s'impose pour garantir la viabilité des finances publiques. Transférer la charge fiscale du travail vers le capital et encourager une plus large participation des seniors à la formation tout au long de la vie accroîtraient l'offre de main-d'œuvre.

La croissance économique a ralenti

La croissance du PIB a ralenti en 2023, pour s'établir à 0.4 % au quatrième trimestre. L'indexation automatique des salaires et des transferts, ainsi que la vigueur du marché du travail, ont préservé le pouvoir d'achat des ménages. Cependant, la croissance de l'emploi a ralenti, et les coûts d'emprunt élevés et la confiance en berne freinent l'activité intérieure. L'investissement dans le secteur du logement a diminué de 2.7 % au quatrième trimestre de 2023 et la production industrielle s'est contractée en février pour le 15^e mois consécutif. Le taux d'utilisation des capacités industrielles est faible et les commandes à l'exportation sont orientées à la baisse. La confiance des consommateurs s'érode, tout en restant légèrement supérieure à la moyenne à long terme. L'inflation globale annuelle s'est repliée à 3.8 % en mars, principalement en raison de la baisse des prix de l'énergie, mais elle reste supérieure aux niveaux de fin 2023. L'inflation sous-jacente, à 3.9 % en mars, demeure élevée, mais elle n'a cessé de reculer depuis mars 2023, sachant que les prix des matières premières diminuent et que les effets indirects de l'indexation des salaires diminuent.

La faiblesse du commerce mondial s'est traduite par une baisse des exportations de 3.3 % en 2023, amplifiée par la dégradation de la compétitivité de la Belgique. Les coûts unitaires de main-d'œuvre ont augmenté fortement en raison de l'indexation automatique des salaires. Les prix de détail de l'énergie ont baissé de manière significative ; toutefois, les coûts du transport de l'électricité devraient s'envoler de 77 % en moyenne durant la période 2024-27, ce qui se répercutera sur les ménages. Les prix des denrées alimentaires augmentent aussi plus vite que dans les pays européens voisins, ce qui accentue la persistance de l'inflation globale.

Belgique



1. Les données relatives au crédit recouvrent les prêts titrisés ou autrement cédés en valeur nominale (en millions EUR).
Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 115 ; et Banque nationale de Belgique.

StatLink  <https://stat.link/rauz6b>

Belgique : demande, production et prix

Belgique	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Prix courants milliards de EUR	Pourcentage de variation, en volume (prix de 2015)				
PIB aux prix du marché	460.7	6.9	3.0	1.5	1.3	1.4
Consommation privée	227.5	6.3	3.2	1.4	1.8	1.7
Consommation publique	112.4	5.2	4.2	0.4	1.9	0.5
Formation brute de capital fixe	110.9	5.0	-0.2	3.3	0.0	2.8
Demande intérieure finale	450.9	5.7	2.6	1.6	1.4	1.7
Variation des stocks ¹	0.7	0.4	0.4	0.3	0.1	0.0
Demande intérieure totale	451.5	6.0	3.0	1.9	1.4	1.7
Exportations de biens et services	362.3	13.9	4.9	-3.3	-1.4	1.8
Importations de biens et services	353.1	13.0	4.9	-2.8	-1.3	2.1
Exportations nettes ¹	9.2	0.9	0.1	-0.5	-0.2	-0.2
<i>Pour mémoire</i>						
Déflateur du PIB	—	3.2	5.9	3.7	2.9	2.3
Indice des prix à la consommation harmonisé	—	3.2	10.3	2.3	3.6	1.9
IPCH sous-jacent ²	—	1.3	4.0	6.0	3.3	1.8
Taux de chômage (% de la population active)	—	6.3	5.6	5.5	5.8	5.6
Taux d'épargne nette des ménages (% du revenu disponible)	—	10.3	5.7	7.1	6.6	6.4
Solde financier des administrations publiques (% du PIB)	—	-5.4	-3.6	-4.5	-4.7	-4.3
Dette brute des administrations publiques (% du PIB)	—	129.2	104.2	105.0	106.7	108.3
Dette brute des administrations publiques, définition Maastricht ³ (% du PIB)	—	108.0	104.3	105.2	106.9	108.5
Balance des opérations courantes (% du PIB)	—	1.3	-1.0	-1.0	-0.2	-0.3

1. Contributions aux variations du PIB en volume, montant effectif pour la première colonne.

2. Indice des prix à la consommation harmonisé, hors produits alimentaires, énergie, alcool et tabac.

3. Selon la définition de Maastricht, la dette des administrations publiques comprend uniquement les crédits, les titres de créance et les numéraires et dépôts, la dette étant exprimée en valeur nominale et non à sa valeur de marché.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 115.

StatLink  <https://stat.link/c4s9ej>

L'assainissement des finances publiques débutera en 2025

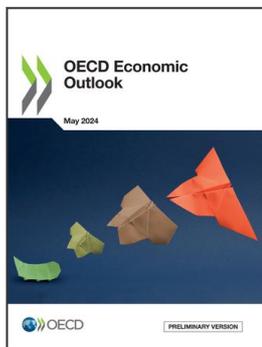
Le déficit budgétaire s'est accru en 2023 et continuera de se creuser en 2024 à politiques publiques inchangées. Le ratio d'endettement s'inscrit en hausse et les conditions de financement demeureront restrictives, même si les écarts de rendement des obligations souveraines sont pour le moment restés relativement stables. Les administrations fédérales et régionales belges se sont récemment employées à allonger l'échéance de leur dette publique. Compte tenu des élections à venir en juin et des négociations qui s'ensuivront pour former une coalition, un assainissement des finances publiques paraît peu probable à court terme. Cependant, l'orientation de la politique budgétaire devrait devenir restrictive à partir de 2025, dans le contexte de l'entrée en vigueur des nouvelles règles budgétaires de l'UE.

L'activité économique demeurera résiliente

Le PIB réel devrait croître de 1.3 % en 2024 et 1.4 % en 2025. La consommation des ménages stimulera la croissance début 2024, mais elle devrait ralentir à mesure que les effets de l'indexation automatique des salaires s'estomperont et que la croissance de l'emploi se modérera. La faiblesse du commerce mondial et l'affaiblissement de la compétitivité-coûts continueront de peser sur les exportations, tandis que les conditions financières restrictives freineront l'investissement des entreprises et l'investissement dans le secteur du logement. À mesure que l'inflation reculera et les conditions financières s'assoupliront, l'activité et l'investissement intérieurs devraient se redresser en 2025. Les exportations repartiront elles aussi à la hausse, soutenues par l'amélioration de la demande extérieure et la modération des coûts de main-d'œuvre. Selon les projections, l'inflation globale devrait atteindre 3.6 % en 2024 sous l'effet d'un renchérissement de l'énergie, avant de refluer à 1.9 % en 2025 du fait d'une modération des salaires et des ressources économiques inutilisées qui subsisteront. Parmi les principaux risques entourant les perspectives figure une nouvelle perte de compétitivité-prix imputable à la persistance de l'inflation et à la croissance des salaires qui en découlerait.

Placer la dette sur une trajectoire viable

À la suite de la crise énergétique, la Belgique affiche l'un des ratios dette/PIB les plus élevés de l'Union européenne. L'essentiel de cette dette se concentre à l'échelon fédéral, même si la contribution des régions et des communautés augmente. Il faut redoubler d'efforts pour assainir à moyen terme les finances publiques et de manière mieux coordonnée, dans la mesure où les coûts liés au vieillissement et la transition climatique exercent de fortes tensions sur les dépenses dans toutes les entités fédérées. La Belgique doit s'engager à suivre une trajectoire baissière pluriannuelle pour sa dette et son déficit publics dans le cadre des nouvelles règles budgétaires de l'UE. Un recours accru à des examens approfondis des dépenses permettrait de réaliser des économies budgétaires, condition qui est aussi nécessaire pour dégager une marge de manœuvre en vue de réaliser des investissements publics dans la transition climatique. Un transfert de la charge fiscale du travail vers le capital réduirait les effets désincitatifs sur le travail et contribuerait à élargir l'assiette fiscale. Accroître la faible participation des seniors à la formation tout au long de la vie pourrait limiter une sortie précoce du marché du travail et rehausser la productivité.



Extrait de :
OECD Economic Outlook, Volume 2024 Issue 1
An unfolding recovery

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/69a0c310-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2024), « Belgique », dans *OECD Economic Outlook, Volume 2024 Issue 1 : An unfolding recovery*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/11967efb-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.